

CHSCT en bref du 09 septembre 2014

Consultation sur les aménagements de l'agence Mulhouse Drouot

- Monsieur WYBRECHT, Responsable Moyens Généraux, présente les plans rectifiés intégrant certaines demandes formulées précédemment par les élus du CHSCT. L'UNSA rappelle qu'il est indispensable que la Direction associe l'ELD avant de modifier un projet immobilier. La réouverture de l'agence, après travaux, est prévue pour le mois de juillet 2015.
- Les élus du CHSCT, à l'unanimité, ont donné un avis favorable sur les aménagements de l'agence. Dans le cadre du relogement provisoire à l'agence Mulhouse Centre, l'UNSA demande que l'ELD continue à associer le collectif à la réflexion sur l'organisation des activités.

Point de situation sur les projets immobiliers

- Monsieur WYBRECHT informe les membres du CHSCT des dernières évolutions relatives aux projets de relogement des agences.
 - Schiltigheim : obtention du permis de construire, l'ouverture de l'agence est prévue début 2016.
 - Lingolsheim : les éléments financiers ont été transmis à la Direction générale pour avis.
 - Esplanade : aucune avancée sur le projet. En attendant le relogement, 11 places de parking ont été louées à l'agence actuelle pour les conseillers.
 - Seyboth : la livraison est prévue fin novembre 2014, pour un déménagement prévu la 3^{ème} semaine du mois de janvier 2015.
 - Wissembourg : un projet pour la construction d'une nouvelle agence est à l'étude.
 - Haguenau : le bail est signé, le début des travaux est prévu fin 2014.
 - Sélestat : l'ouverture de l'agence est prévue au mois d'avril 2015.
 - Mulhouse Centre : l'ouverture de l'agence est prévue le 03 novembre 2014.
 - Mulhouse Nord : un nouveau projet est à l'étude.
 - Mulhouse Verriers : l'ouverture de l'agence est prévue fin septembre 2014, une visite des locaux pour le collectif est programmée le 18 septembre 2014.
 - Thann : les travaux ont commencé, la livraison est prévue fin 2015.
 - Colmar Europe : le bail est toujours en cours de signature.

- L'UNSA rappelle à la Direction qu'il est urgent de trouver une solution pour la PTC de Romains (qui relève de la PRS) et demande des précisions sur l'avancée du projet de réaménagement du 5^{ème} étage (Direction des Ressources Humaines).

Bilan intermédiaire sur la mise en place de la plateforme de traitement des trop-perçus

- La Direction présente un bilan positif tant pour les demandeurs d'emploi contactés (qui apprécient d'être informés sur leur situation et sur les modalités de remboursement), que pour Pôle emploi, dont le taux de recouvrement des trop-perçus a été amélioré. Par ailleurs, les problèmes d'incivilités sont très peu nombreux, il n'y a eu qu'un seul signalement dans LISA sur 4444 appels sortants (données au 26 juin 2014).
- La Direction précise que l'expérimentation est toujours en cours et se donne le temps de la réflexion concernant sa pérennisation. L'UNSA demande que les 3 agents, recrutés en CDD, soient titularisés sur des postes de conseillers.

Information en vue d'une consultation sur la mise en œuvre d'une 4^{ème} modalité de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi : l'accompagnement global

- Madame BREUN, Directrice de la Stratégie et des Relations Extérieures, présente le projet relatif à l'accompagnement global.
- Les enjeux du nouveau partenariat entre Pôle emploi et les Conseils généraux sont de :
 - Mettre en œuvre une approche globale de l'accompagnement pour mieux articuler les actions et les expertises « emploi et social ».
 - Personnaliser davantage les services en privilégiant une approche par les besoins et non une logique statutaire.
 - Optimiser les interventions de chacun.
 - Simplifier les parcours des demandeurs d'emploi.
- Cet accompagnement est destiné aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non, rencontrant des difficultés professionnelles et sociales pouvant retarder leur reprise d'emploi. Il pourra être proposé dès l'EID ou à tout moment de son parcours. La durée de l'accompagnement peut varier d'un département à l'autre en fonction de la convention partenariale signée.
- Les conseillers, volontaires, auront en suivi un portefeuille allant de 70 à 100 demandeurs d'emploi et seront dédiés à 100% sur cette nouvelle modalité d'accompagnement. L'agent exercera son activité sur son site de rattachement et restera sous l'autorité d'un Responsable d'équipe. L'animation fonctionnelle sera assurée par un Chargé de mission dans chaque Direction territoriale. Au niveau régional, le Service Relations partenariales sera le garant FSE.
- En Alsace, l'accompagnement global représentera 28 postes (respectivement 14 sur le Bas-Rhin et 14 sur le Haut-Rhin), dont la moitié sera financée par le Fonds Social Européen. Les agences de Molsheim et Haguenau vont expérimenter ce nouveau mode d'accompagnement de septembre à décembre 2014, pour une généralisation à toutes les agences du département à compter de janvier 2015. Dans le Haut-Rhin, un dispositif similaire, qui ne s'adresse aujourd'hui qu'aux bénéficiaires du RSA, existe déjà et sera étendu à d'autres demandeurs d'emploi.
- Les élus du CHSCT seront consultés sur cette nouvelle modalité d'accompagnement lors de la prochaine réunion.

Consultation sur l'expérimentation « Télétravail »

- Madame BREUN, en charge du suivi, rappelle les objectifs de l'expérimentation :
 - Réduire les déplacements domicile-travail des agents.
 - Permettre aux agents un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle.
 - Réduire les émissions carbone de Pôle emploi.
 - Accompagner les évolutions de l'organisation du travail grâce à des modalités de travail à distance.
- En Alsace, l'expérimentation concernera 60 salariés volontaires, dont 40 en télétravail à domicile (5 agents minimum des fonctions support DR/DT) et 20 sur un site plus proche de leur domicile (3 agents des fonctions support DR/DT). Le télétravail se fera sur 1 jour fixe par semaine durant toute la durée de l'expérimentation.
- Concernant le calendrier prévisionnel, les étapes sont les suivantes :
 - Information dispensée en réunion de service afin de présenter les conditions à remplir et les modalités de mise en œuvre du télétravail : octobre 2014.
 - Appel à volontariat et entretiens avec les managers de proximité : novembre 2014.
 - Analyse des candidatures par les DAPE et Chefs de service : 1^{ère} quinzaine de décembre 2014.
 - Session d'information et de sensibilisation pour les 60 télétravailleurs et leurs N+1 : mi-février 2015.
 - Début de l'expérimentation : mars 2015 pour une durée de 12 mois.
 - Bilan et évaluation : avril 2016.
- Les élus du CHSCT, à l'unanimité, ont donné un avis favorable à l'expérimentation sur le « Télétravail » en Alsace en faisant la déclaration suivante : « Possibilité attendue depuis longtemps par les agents, le télétravail est mis en place de façon expérimentale à Pôle emploi sur une durée suffisante pour permettre une évaluation objective de l'impact sur le travail, l'organisation du travail et sur les conditions de travail des agents volontaires. Cette expérimentation respecte par ailleurs les recommandations des organismes de veille sur le travail, notamment sur la limite d'un jour de télétravail par semaine pour ne pas briser le lien social. C'est pour cela que les élus du CHSCT ont émis unanimement un avis positif sur cette expérimentation. Ils se montreront cependant vigilants sur la sélection des agents, la mise en place de l'expérimentation et demandent à la Direction un bilan intermédiaire à mi-parcours. ».

Rapports d'inspection du CHSCT de l'agence de Saverne et de la Plateforme Régionale de Services

- Les rapports d'inspection sont joints en annexe.

Prochaine réunion du CHSCT le 14 octobre 2014

